

Image not found or type unknown



Contrat de travail anglais lien de subordination en france

Par **Frenchea**, le **01/07/2010** à **19:46**

Bonjour,
Je suis actuellement salariée a Londres avec un contrat de travail anglais.
Cependant je travail pour l'entité française de cette société, et mon lien de subordination direct est en France.
J'aimerais savoir si cela est légal et dans la négative quels sont les recours possible?
Merci d'avance pour votre aide